RETRAITE À TAUX PLEIN…D'EMBÛCHES



Photo : D. Lambert – l'Express

Dans la rubrique "**Ils ne sont pas là pour nous**" voici une manoeuvre que l'on doit au gouvernement Hollande de 2015. Vous noterez au passage l'astuce bien pratique et de plus en plus usitée qui consiste à tenter de rendre indolore une décision impopulaire en reportant de plusieurs années son application. Il a donc été décidé à l'époque, avec l'accord des partenaires sociaux, d'appliquer à compter du 1er janvier 2019, une décote temporaire de 10 % pendant 3 ans à la retraite complémentaire (Agirc – Arrco) .

Que les gens concernés se rassurent ! Il y aura des possibilités d'échapper à cette décote; tout simplement en travaillant 1 an de plus ! ou en profitant de quelques exceptions obtenues par de savants calculs (voir l' Express du 10 janvier 2018 page 90). Postulants, préparez vos calculettes et ne vous trompez pas.

Si la retraite est un droit, les conditionnants de 2019 ont intérêt à bien connaître les leurs pour ne pas être lésés. L'article bien documenté ne précise pas si les politiques aux régimes de retraite atypiques et très favorables connaissent ce genre de tracasseries notamment quand ils passent du Public au Privé et réciproquement.